

L'intégration (mainstreaming) de la biodiversité et la résilience de conservation communautaire



Avril 2016 | globalforestcoalition.org

Photo: Arte River, East Gippsland, Victoria, Australia. Judith Deland



Résumé

Les partis à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sont chargés d'intégrer la biodiversité dans les politiques intersectorielles et les plans sectoriels, guidés par le Plan stratégique 2011-2020 de la Convention et par les objectifs d'Aichi et d'autres décisions des Conférences des Parties (CDP).

Les territoires et domaines des peuples autochtones et ceux de la communauté (communément appelés ICCAs) et d'autres initiatives de conservation communautaires jouent un rôle clé dans ce processus. Ils illustrent comment réussir à dé-marginaliser la diversité biologique au niveau local, grâce à des approches fondées sur les droits qui apportent à la fois à la nature et aux moyens de subsistance des peuples, leurs cultures et leur bien-être. Toutefois, l'Initiative de Résilience de Conservation Communautaire a constaté que ces initiatives, malgré d'être soutenues et adaptées au fil de nombreuses générations, font maintenant face à des menaces importantes, y compris d'activités industrielles à grande échelle tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche qui dépendent des ressources naturelles "renouvelables". La poursuite de l'expansion de ces industries - souvent avec deux ou plusieurs concertées ou de succession rapprochée - sape les lois coutumières et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que ses innovations et pratiques, et a des effets

négatifs d'une vaste portée sur les terres et les territoires sur lesquels ils dépendent directement. Des preuves trouvées partout dans le monde indiquent que la soi-disant "coexistence" des modèles insoutenables ou durables d'agriculture, de la foresterie et des pêcheries ne sont pas une option viable à long terme parce que l'expansion continue du premier empêche la poursuite de l'existence de ce dernier.

L'intégration (*mainstreaming*) de la conservation de la biodiversité, et l'approche de l'écosystème dans les secteurs traditionnels comme l'agriculture, la foresterie et la pêche, est essentielle pour la résilience de l'économie de

subsistance et à petite échelle des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que pour leurs modes de vie. En même temps, la conformité avec les jalons convenus pour mettre en œuvre l'objectif 3 d'Aichi [1] est une condition nécessaire pour l'intégration de la biodiversité. Ainsi, un moyen clé est d'éliminer, de supprimer progressivement et de reformuler des mesures nuisibles et à effets pervers et les remplacer par des incitations positives qui soutiennent activement la mise en œuvre du Plan stratégique et de la CDB, de façon plus générale. Cela devrait inclure, *inter alia*, des incitations positives dans les cadres juridiques, politiques, financiers,



Femmes Abolhassani d'Iran montrent les lieux importants et les ressources sur une carte. Maedeh Salimi pour Cenesta

techniques et d'autres incitations pour reconnaître de manière appropriée et pour promouvoir des modes de production durables et équitables tels que ceux d'ICCAs et d'autres initiatives de conservation communautaire. [2]

L'intégration de la biodiversité aux niveaux national et mondial nécessite un large, profond et ambitieux changement transformationnel pour permettre à notre espèce à vivre au sein des frontières planétaires de la Terre Mère et équitablement les uns avec les autres. Ce processus nécessite d'analyser et d'aborder les causes sous-jacentes des modèles de production non viables, y compris (entre autres) l'évolution des habitudes de consommation de produits de ressources biologiques tels que la viande, les produits laitiers, le poisson et le bois. Un tel changement transformationnel exige des arrangements solides, transparentes et inclusives de gouvernance publique, d'aborder la disparité entre pays et dans les pays et les populations marginalisées, ainsi que de restreindre l'influence induite et la capture réglementaire par l'entreprise et par d'autres intérêts commerciaux. Il doit pleinement reconnaître et inclure les titulaires de droits, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes, dans tous les processus décisionnels qui les touchent, et doivent reconnaître,

respecter et appuyer les différentes contributions de l'action collective, les connaissances traditionnelles et les pratiques coutumières pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans et entre les secteurs. L'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité n'est pas simplement une question technique; c'est une affaire de justice, de l'équité inter- et intra-

générationnelle, de la paix et de la démocratie. La mesure dans laquelle l'intégration se réalise dans la pratique sera une indication des niveaux d'ambition et la capacité des États parties à se conformer efficacement avec la CDB et le Plan stratégique et d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies (SDGs).

Les familles Mbya au Paraguay pratiquent l'agro-foresterie, mais ils ont été déplacés de leurs zones forestières à cause de l'expansion des plantations de soja. Wanqing Zhou



Processus de cartographie participative communautaire en Éthiopie. MELCA/CIC



Pourquoi l'intégration (*mainstreaming*) est-elle importante et quel est son rapport avec les peuples autochtones et les communautés locales?

Pour les États parties, l'intégration (*mainstreaming*) peut être comprise comme l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques intersectorielles telles que le développement durable, la réduction de la pauvreté, le changement climatique, la santé, l'éducation, le commerce et la coopération internationale, et à l'échelle des secteurs spécifiques (en particulier l'agriculture, les forêts et la pêche, mais également l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme, les transports et d'autres).

Pour les États parties, l'intégration (*mainstreaming*) peut être comprise comme l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques intersectorielles telles que le développement durable, la réduction de la pauvreté, le changement climatique, la santé, l'éducation, le commerce et la coopération internationale, et à l'échelle des secteurs spécifiques (en particulier l'agriculture, les forêts et la pêche, mais également l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme, les transports et d'autres).

L'actuel processus de *mainstreaming* dans le cadre de la CDB est ancré dans l'article 6(b), qui crée une obligation pour les parties de: "Intégrer, dans la mesure où cela est possible et approprié, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans des documents pertinents aux plans sectoriels et

intersectoriels, dans des programmes et des politiques". Le Plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020, dont la vision est de "Vivre en harmonie avec la nature", comprend vingt objectifs d'Aichi pour la biodiversité organisés autour de

assurant la conservation de la diversité biologique " (Objectif 7 d'Aichi). Ces obligations sont dirigées non seulement vers les ministères et les organismes officiellement responsables de la biodiversité, mais aussi vers la politique d'autres organismes

gouvernementaux en charge de l'agriculture, des forêts et des pêcheries. Ces acteurs gouvernementaux sectoriels devraient être étroitement associés à tous les niveaux d'élaboration de politiques sur la biodiversité, y compris le processus de la CDB.

L'agriculture est de loin le secteur le plus fortement subventionné dans le monde. Environ un tiers de la production agricole est subventionné et environ 85 % du montant total des subventions agricoles peut être trouvé dans les pays de l'OCDE. Environ les deux tiers des aides agricoles directes sont estimés être pervers, ce qui signifie qu'ils sont nocifs pour l'environnement ainsi que pour le développement économique dans la société.

Les subventions écologiques néfastes

Peter Marcus Kjellingbro et Maria Skotte

cinq objectifs stratégiques. Ces renseignements comprennent, entre autres, "d'aborder les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité avec l'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité dans l'ensemble du gouvernement et de la société" (Objectif A) et s'assurer, d'ici à 2020, que les "zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie soient gérées de façon durable, en

Dans le cadre de l'[Initiative de Résilience de Conservation Communautaire](#) en 2015, 33 communautés de dix pays différents ont participé d'une évaluation participative de la résilience de leurs initiatives de conservation et les façons dont ils aimeraient aborder les menaces potentielles et rechercher des occasions de les renforcer. Les



Une plantation communautaire de mangroves dans Vaiusu, Samoa. OLSSI/CIC

communautés sont impliquées dans une riche diversité d'initiatives motivants de conservation fondés principalement sur l'application volontaire de l'action collective, y compris la conservation *de facto* par le biais de pratiques coutumières durables et de la conservation et de la restauration actives, comme la lutte contre le braconnage et la restauration des mangroves. Bien que les communautés puissent ne pas considérer leurs initiatives dans cette lumière, ils démontrent que l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture à petit-échelle et de subsistance, la pêche et les utilisations des forêts est non seulement possible, mais est

également un impératif économique, social, culturel et spirituel pour les moyens de subsistance durables. En outre, ces initiatives de conservation peuvent incarner des visions du monde autochtones et locales qui comprennent la biodiversité comme partie intégrante et interconnecté avec leur identité et culture, plutôt que comme une source mécaniste de sources ou 'services' au service de l'homme seulement.

Au sein de la CDB, les Parties ont reconnu les valeurs et les contributions d'ICCAs et des savoirs traditionnels et des pratiques d'utilisation coutumière durable des peuples autochtones

et des communautés locales pour la réalisation de la CBD et le plan stratégique. Plus récemment, la COP 12 à P'yöngch'ang en 2014 a encore renforcé les ICCAs et les initiatives de conservation communautaires dans la CDB grâce à un certain nombre de décisions, notamment sur la mobilisation des ressources (XII/3), la biodiversité pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable (XII/5), l'article 8(j) et les dispositions connexes, y compris le Plan d'action de l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique (XII/12), et la conservation et la restauration des écosystèmes (XII/19). Le rôle vital des femmes dans telles initiatives de conservation a également été reconnu explicitement par les Parties à la CDB et leurs décisions (XII/7). Ces décisions et d'autres fournissent une base claire pour les Parties à la CDB de reconnaître et d'appuyer la conservation communautaire et d'autres initiatives d'ICCAs dans le contexte de l'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité.



Femmes se préparent à aller à leurs jardins, Hageulu, Îles Salomon. Aydah Akao/CIC



Défis pour l'intégration (*mainstreaming*)

L'intégration (*mainstreaming*) exige la réforme d'une vaste gamme de secteurs d'activités et de processus qui actuellement nuisent à la biodiversité et aux peuples et communautés qui dépendent directement sur la biodiversité pour leur survie, modes de vie et cultures. L'intégration a le potentiel pour placer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable fermement au cœur des économies et sociétés humaines, y compris à l'intérieur et à travers tous les secteurs et politiques pertinents.

Dans ce sens, c'est une réponse à l'incapacité des gouvernements à intégrer et de mettre à jour la conservation de la diversité biologique, qui a transformé l'agriculture industrielle, les politiques forestières et de la pêche dans des menaces importantes pour les initiatives de conservation communautaires. Les résultats de la première ronde des évaluations de résilience de conservation communautaire en 2015 n'ont pas seulement démontré la valeur de la conservation communautaire, mais aussi ont dressé un portrait plutôt sombre d'initiatives de plus en plus vulnérables et isolées dans un monde de réchauffement, modification et dégradation rapide.

Il y a eu une reconnaissance de plus en plus juridique, politique, financière, morale et technique aussi qu'un soutien pour la conservation communautaire et d'autres initiatives d'ICCAs, même par les gouvernements, les donateurs et la société civile. Toutefois, le soutien passé et actuel en faveur de ces initiatives est plutôt modeste par rapport aux incitations perverses qui continuent à être fournies à l'agriculture conventionnelle, la

sylviculture et la pêche. Tant que ces secteurs industriels sont accordés une priorité écrasante dans les politiques économiques nationales et mondiales et continuent à se développer, y compris dans les territoires et régions des peuples autochtones et des communautés, les initiatives similaires aux ICCAs ont peu de chances de devenir plus fortes et de livrer les niveaux potentiels de la conservation de la biodiversité qu'elles pourraient livrer.

À cet égard, il y a un besoin clair et urgent d'inclure les efforts de conservation des peuples autochtones et de la communauté dans l'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité. Une action

collective localisée et basée sur des connexions culturelles à long terme avec certains territoires et régions constitue la pierre angulaire du succès de la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité. À cause de la complexité de l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble, et la reconnaissance et l'appui des efforts de conservation communautaire des peuples autochtones, dans ce cadre, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et d'autres détenteurs de droits doivent être pleinement et effectivement impliqués dans les processus politiques et de prise de décision.

Un exemple de l'impact de l'agriculture conventionnelle sur les ICCAs est l'introduction de plantations de palmiers à huile sur les îles Kalangala dans le lac Victoria, en Ouganda. Avant l'introduction des plantations, les communautés qui vivent sur ces îles dépendaient de la pêche, de l'agriculture et des produits de la forêt pour leur subsistance. L'introduction des plantations de palmier à huile a entraîné la destruction de la forêt et une utilisation importante de produits chimiques, ce qui a entraîné la dégradation de l'environnement. En conséquence, des indicateurs de perte de la biodiversité sont devenus plus évidents. En particulier, l'impact de la destruction des forêts est tombé sur des espèces d'oiseaux et des singes, parmi d'autres, ce qui attirait des touristes et des sources de revenus supplémentaires pour compléter l'agriculture traditionnelle. À présent, 25 familles ont pris l'entreprise responsable devant les tribunaux pour le préjudice causé aux communautés et à l'environnement.



L'importance d'une gouvernance publique solide et équitable pour l'intégration (*mainstreaming*)

Les approches axées sur les marchés et dirigés par le secteur privé, tels que les partenariats public-privés (PPP) gagnent en popularité et importance, surtout parmi les pays du Nord qui réduisent l'aide publique au développement. En outre, les systèmes de certification volontaire ont été établis pour divers produits de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche tels que l'huile de palme, les matières premières tirées du soya, le bœuf et les fruits de mer.

Certains acteurs font la promotion de ces approches comme des outils d'intégration (*mainstreaming*) qui pourraient inciter le secteur privé à améliorer les pratiques environnementales et sociales, mais les mêmes outils ont également fait face à de nombreuses critiques. Par exemple, la création de marchés "verts" pour produits prétendument durables ne diminue pas la production non durable, et ces marchés ne parviennent pas à traiter les répercussions écologiques liées à la quantité. Ces approches pour l'intégration et d'autres, dirigés par le secteur privé, ont ainsi des limitations inhérentes, à cause de l'existence de peu de stimulants économiques pour le secteur privé afin de promouvoir des mesures qui limitent la production et donc les recettes, même lorsque ces limites sont *de facto* imposés par les frontières écologiques naturelles et planétaires à long terme.

Car il est essentiel de réformer les mêmes industries qui ont causé et qui continuent de causer la majorité des dommages et des pertes de la diversité biologique,

l'intégration de la biodiversité ne doit pas être guidée par les intérêts commerciaux de ces industries ou par une approche à but lucratif en général. Au lieu de cela, les façons des peuples autochtones et des communautés locales de vivre en harmonie avec la nature doivent être effectivement intégrés comme un point de départ pour plus des modes de production et de consommation durable. Une gouvernance publique solide et équitable est nécessaire pour assurer des politiques nationales conformes aux obligations internationales telles que la CDB. Ce processus devrait respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale pour accorder ou refuser le consentement libre, préalable et éclairé ; des valeurs multiples de leurs économies à petit-échelle et de subsistance et les systèmes de production; et les rôles différenciés, les droits, les besoins et les aspirations des femmes. À cet égard, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches

et aux forêts de la FAO fournissent un point de référence utile pour mettre en place des aspects de gouvernance de ces secteurs clés. [3]

L'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité exige aussi une plus grande coopération et une plus grande cohérence entre organismes compétents du gouvernement et entre les différents niveaux et types de droit et de politique concernant, par exemple, la biodiversité, le développement durable, le changement climatique, l'agriculture, les forêts, les pêches et le droit de la mer, et les finances, l'investissement et le commerce. En outre, le Plan stratégique de la CDB et les SDG de l'ONU visent à fournir des cadres globaux pour la biodiversité et le développement durable, respectivement, qui s'appliquent à l'ensemble du système des Nations Unies. En tant que tels, ils devraient être poursuivis de façon synergique, avec un accent particulier sur l'appui aux actions collectives locales qui contribuent à la réalisation de ces deux cadres.



L'intégration de la biodiversité dans l'agriculture, forêts et pêches

L'agriculture

Les ICCAs et d'autres initiatives de conservation de la collectivité jouent un rôle clé dans la conservation et l'amélioration de la biodiversité agricole, par exemple, grâce à la sélection rigoureuse et à la culture traditionnelle de variétés de semences et de races de bétail, à la culture intercalaire avec les forêts naturels et secondaires et à l'utilisation des longues périodes de jachère et à la rotation de diverses cultures pour assurer la fertilité et la régénération des sols. Cependant, ces initiatives sont gravement menacées par l'agriculture industrielle conventionnelle, qui continue de s'étendre au détriment de petits systèmes d'agro-biodiversité. Depuis le début de la "révolution verte", les pratiques agricoles industrielles ont causé une grave dégradation de l'environnement et ont eu des retombées négatives sur les petits et traditionnels systèmes agricoles. L'agriculture commerciale à grande échelle tend à être fortement subventionnée, en particulier dans les pays de l'OCDE, mais sans doute le modèle agricole industrielle n'honore pas sa promesse de fournir de la nourriture pour tous. Au lieu de cela, elle privilégie largement la spéculation commerciale et produit des denrées qui compromettent la santé humaine et l'environnement. Des larges

bandes de terres fertiles sont utilisées pour les plantes bioénergétiques présentées comme "Énergie renouvelable" et sont aussi utilisées pour fournir des matières premières pour l'industrie de l'élevage industriel ; tous les deux ont des incidences négatives considérables sur les collectivités et sur leurs territoires et zones. Entre-temps, et en raison des règles du commerce international, l'agriculture à petite échelle, locale et traditionnelle, reçoit beaucoup moins de soutien, bien qu'elles assurent entre 70 % et 80 % de tous les aliments consommés. [4]

La plupart des collectivités participantes à l'Initiative de résilience de conservation communautaire sont engagés dans

le succès des initiatives de conservation de la biodiversité agricole tels que l'agro-écologie, la conservation des semences et la restauration des sols et des habitats dégradés. Avec un appui approprié, ces initiatives pourraient être renforcés et pourrait servir comme source d'inspiration des exemples réussis de l'intégration (*mainstreaming*) déterminé par la collectivité. Dans de nombreux cas, cependant, elles s'apparentent à des îlots isolés qui pourrait ne pas survivre à plus long terme en raison des pressions écologiques de l'agriculture industrielle et d'une mauvaise gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres et de la planification de l'utilisation des terres. La perte de l'agriculture traditionnelle, durable

Minga Porâ, au Paraguay, est un exemple clair de l'incongruité de la notion de "coexistence" entre l'agriculture durable et non durable. Avec les sols fertiles, la superficie était utilisée pour soutenir une grande diversité biologique des forêts subtropicales, mais depuis l'expansion de variétés de soja et de l'élevage du bétail, la région a été fortement déboisée et maintenant seulement restent quelques colonies dispersées de forêts. Sans le soutien de l'Etat, 15 familles ont réussi à protéger une petite zone de 46 hectares grâce aux pratiques agricoles agro-écologiques et productives et à la vente de la production excédentaire sur le marché local. Elles ont préservé des espèces végétales indigènes et envisagent d'utiliser cette oasis de la biodiversité pour restaurer des zones plus grandes dans l'avenir. Toutefois, leurs cultures et la santé des membres de la collectivité sont gravement touchés par l'utilisation intensive de pesticides dans les champs de soja environnants, sapant ainsi leurs initiatives de conservation et leurs moyens de subsistance.

et à petite échelle doit être stoppé et inversé, y compris par le biais des options viables pour les petits agriculteurs et les peuples autochtones à assurer la propriété

collective des terres qu'ils ont occupé, dont ils ont été propriétaires et sur laquelle ils ont travaillé. C'est d'une importance vitale non seulement pour ces

peuples et communautés, mais aussi pour la résilience de l'agro-biodiversité pour le reste de l'approvisionnement alimentaire mondial.

La foresterie

En 2015, les chefs d'état du monde se sont engagés à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020 et à la restauration de la couverture forestière mondiale dans le cadre des objectifs de développement durable (SDGs). En plus de s'efforcer d'intégrer la diversité biologique dans les SDGs dans l'ensemble, les Parties à la CBD sont bien placés pour soutenir activement la mise en œuvre du SDG sur les forêts (SDG 15.2) et pour s'assurer que les efforts de conservation et de restauration du forêt supportent et offrent un appui aux initiatives de conservation et de restauration communautaires et à la conservation de la biodiversité en général, en conformité avec les décisions de la CBD.

L'un des principaux défis pour l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier est la persistance de l'utilisation du terme "forêts" pour décrire la monoculture de plantations d'arbres. Les forêts sont des écosystèmes complexes qui sont pleins de vie et d'une grande diversité biologique. Les plantations d'arbres en monoculture, d'autre part, ne remplissent pas les fonctions écologiques des forêts. Remplacer les écosystèmes biologiquement diversifiés avec des arbres en monoculture, notamment les espèces non-indigènes et envahissantes, comme l'eucalyptus et le pin, est une augmentation

rapide de la menace pesant sur la biodiversité et les peuples autochtones ainsi que les communautés locales. Malgré cela, des quantités importantes de financement liés à la foresterie sont toujours orientés vers des projets qui font la promotion des plantations d'arbres en monoculture à grande échelle, y compris pour les pâtes et papier. [5]

Il est urgent d'intégrer la biodiversité dans les pratiques d'exploitation forestière et de distinguer clairement les écosystèmes forestiers de ceux qui sont essentiellement modèles de

production agricole conventionnelle pour la production de cultures arbustives. Une législation juridiquement contraignant et exécutoire, ainsi que des mécanismes de surveillance et de conformité efficace, sont nécessaires au minimum pour s'assurer que le déboisement est arrêté en 2020 et que les forêts sont en cours de restauration. Les efforts visant à atteindre cet objectif devraient être axés sur la communauté et fondés sur les pratiques écologiquement complètes de restauration de la forêt, y compris l'utilisation d'espèces indigènes.

Expropriation de terres en Ouganda pour la monoculture de plantations d'arbres. Jason Taylor



Les peuples autochtones et les communautés locales en Afrique du Sud, l'Inde, l'Ouganda et le Chili ont identifié les monocultures forestières comme une forte menace extérieure à la communauté de la conservation. En Ouganda, par exemple, les monocultures d'arbres qui ont été plantés pour "compenser" pour l'expansion des plantations de palmiers à huile sapent les efforts de conservation des forêts communautaires. Au Chili, la communauté Chanlelfu pratique l'agriculture diversifiée, traditionnelle et à petite échelle et n'utilise pas de pesticides ou d'autres produits agrochimiques. Toutefois, ils luttent contre les répercussions des plantations d'arbres qui menacent la biodiversité locale et les lieux d'importance culturelle.

La pêche

La pêche de subsistance et à petite échelle est enracinée dans les valeurs traditionnelles et les systèmes de connaissance des peuples autochtones et des communautés locales de cultures. Ils prévoient souvent la principale source de protéines pour les collectivités et sont responsables d'environ la moitié des captures de poisson au monde. Ils contribuent également à la conservation de la biodiversité, par exemple, grâce aux zones traditionnelles temporelles et spatiales interdites à la pêche, telles que les tabous au Samoa et les Îles Salomon. À l'échelle internationale, les Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables de la FAO fournit une politique minimum importante. [6]

Toutefois, ils sont souvent menacés par les opérations industrielles à grande échelle qui privilégient les gains économiques à court terme sur l'utilisation durable à long terme et la restauration. Ces opérations non seulement sapent des moyens de subsistance des collectivités et appauvrissent la biodiversité locale, mais aussi menacent la biodiversité aquatique et les stocks de poisson du monde entier, par exemple, par le chalutage de fond et l'utilisation des filets maillants dérivants. Il est très difficile de traiter efficacement la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (IUU), y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale et en raison de l'utilisation des "pavillons de complaisance". [7] Cette industrie IUU est également liée aux violations des droits de l'homme telles que la traite des êtres

Le peuple Udege en Russie habite la taïga Ussuri, une zone de forêt que contient le plus haut niveau de biodiversité de l'ensemble des forêts boréales de l'Asie. Le peuple Udege a identifié les principales menaces externes à leurs initiatives de conservation comme un manque de droits fonciers reconnus et la surexploitation des ressources halieutiques et fauniques. En particulier, la surexploitation des stocks de saumon par les Japonais, les flottilles de pêche commerciale dans les eaux le long de la côte russe ont mené à un grave déclin dans le saumon dans les rivières où les Udege pêchent.



Un homme Udege pêche sur le fleuve Bikin, Russie. BROC/CIC

humains et l'esclavage moderne dans des bateaux de pêche, [8] et sans doute contribue à la criminalisation des pratiques de pêche locales telles que la pêche ou la chasse de certaines espèces dont les populations sont maintenant décimées ou en voie de disparition en raison de pêcheries à grande échelle.

Les collectivités qui pratiquent de la pêche de subsistance et à petite échelle nécessitent de la sécurité des droits d'occupation sur les ressources et les domaines dont ils dépendent pour leurs moyens d'existence, leur identité et bien-être. Bien qu'il soit difficile d'attribuer des droits d'occupation à la pêche comme une ressource mobile, il n'est pas impossible de reconnaître les droits coutumiers liés et les efforts de conservation définis par la communauté. Un exemple révélateur de l'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité et les droits des peuples autochtones en matière de pêches

est la Loi sur la gestion des pêches en 2015 des Îles Salomon. [9] La loi reconnaît les droits coutumiers aux ressources, à la pêche artisanale et l'aquaculture, et place l'environnement et les gens au cœur de ses objectifs et de ses principes. Parmi ses nombreuses dispositions de soutien sont les Plans de gestion de la pêche communautaire, qui incluent la reconnaissance juridique explicite pour des mesures de gestion définies par la communauté et des pouvoirs d'exécution. Les droits coutumiers sont reconnus et respectés dans toutes les activités relevant du champ d'application de la loi. Ce premier exemple d'une législation favorable pourrait encore être amélioré par l'extension de la reconnaissance de droits coutumiers de propriété ou droits de gouvernance et par l'élimination, la suppression progressive et la reformulation des incitations nuisibles pour la pêche industrielle à grande échelle.



Recommandations générales

L'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité requiert une vaste réforme et la transformation de l'agriculture conventionnelle, la sylviculture et la pêche, en particulier en recherchant les échéances convenues pour mettre en œuvre l'objectif 3 d'Aichi d'éliminer, de supprimer progressivement et de reformuler des mesures nuisibles et à effets, et d'intégrer l'approche éco-systémique dans tous les secteurs qui dépendent directement ou indirectement de l'impact sur la diversité biologique.

L'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité nécessite également la cohérence des politiques et la coordination institutionnelle dans les divers ministères et secteurs, et la réorientation de tous les secteurs économiques et productives vers la réalisation du Plan stratégique de la CDB et les buts du développement durable des Nations Unies dans son ensemble, qui fournissent des cadres communs pour la biodiversité et le développement durable (respectivement) sur l'ensemble du système des Nations Unies.

En même temps, l'intégration de la biodiversité exige des formes appropriées de reconnaissance et de soutien pour aider à soutenir et à renforcer les ICCAs et d'autres initiatives de conservation communautaires et la gouvernance et les systèmes de gestion sur lesquelles elles sont basées, y compris les lois coutumières, les savoirs traditionnels et les pratiques d'utilisation durable. [10] Les ICCAs et d'autres initiatives de conservation communautaires sont d'excellents exemples locaux de comment les préoccupations liées à la biodiversité peuvent être intégrés avec succès dans et à travers les secteurs, sur la base des approches fondées sur les droits qui fournissent des résultats positifs tant pour la biodiversité comme pour les communautés. Au niveau communautaire, ces différents "secteurs" (agriculture, foresterie et pêches) sont souvent intégrés dans territoires et zones coutumières et les pratiques culturelles sans distinctions frappantes entre elles, et l'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité est d'ordre économique, social, culturel et spirituel, impératif pour les moyens de subsistance durables.

Les ICCAs et d'autres initiatives de conservation communautaires eux-mêmes devraient être dûment reconnues et soutenues dans les politiques d'intégration de la biodiversité. Les peuples autochtones, les femmes, les paysans, les pêcheurs et les collectivités locales doivent être impliqués dans tous les processus de prise de décisions qui les concernent, sur la base d'une reconnaissance claire de leurs droits sur leurs territoires, leurs terres coutumières, l'eau et des autres ressources naturelles, l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale, et le consentement préalable, libre et éclairé.

Malgré l'appui croissant des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour les ICCAs et d'autres initiatives de conservation communautaires, il est peu probable qu'ils vont survivre à long terme si les impacts négatifs des industries conventionnelles à grande échelle qui les menacent ne sont pas abordés. La soi-disant "coexistence" des modèles insoutenables ou durables d'agriculture, de la foresterie et des pêches n'est pas une option viable à long terme parce que l'expansion continue du premier empêche la poursuite de l'existence de ce dernier

Les politiques et mesures publiques fortes, y compris le façonnage et l'application efficace des règlements, sont nécessaires pour changer la consommation non durable et les modes de production retranchés et les systèmes alimentaires. Ces politiques ne peuvent pas être motivées par des intérêts commerciaux ou par une approche à but lucratif. Au lieu de cela, ils doivent être façonnés pour répondre aux droits et priorités

autodéterminées des détenteurs de droits comme les peuples autochtones, les paysans, les pêcheurs, les femmes, les travailleurs et les consommateurs.

Une définition trompeuse des forêts, qui inclut les monocultures forestières, a déclenché d'importantes formes de soutien financier, entre autres, pour les plantations, qui sont une menace majeure pour la biodiversité et les initiatives de conservation communautaires. Cette définition doit être révisée, et les investissements financiers et d'autres incitations dans le secteur forestier devraient être redirigés pour appuyer la mise en œuvre de l'Objectif 15.2 du développement durable sur la fin de la déforestation en 2020, ainsi que les droits fondés, axés sur la communauté, et la conservation des forêts écologiquement saines et les initiatives de restauration.

Dans le cadre des efforts déployés pour traiter les aspects liés à la gouvernance et aux considérations communautaires dans les principaux secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, les gouvernements des États devraient au moins utiliser comme politique les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de la FAO et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté aussi de la FAO.

En général, il est essentiel que les politiques (sous-)nationales et les lois soient modifiés afin de fournir un cadre national cohérent et clair pour la mise en œuvre effective et l'intégration (mainstreaming) des droits et obligations des gouvernements d'État en vertu des accords internationaux tels que la CDB, les SDGs et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

This project is part of the International Climate Initiative (IKI). The German Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Building and Nuclear Safety (BMUB) supports this initiative on the basis of a decision adopted by the German Bundestag. We would also like to thank the donors and other contributors to the national CCRI initiatives, including The Christensen Fund, Siemenpuu Foundation, Natural Justice, Swedbio and the communities and facilitating organisations themselves. The views expressed in this document are not necessarily those of our contributors.

Supported by:



based on a decision of the German Bundestag

[1] Decision XII/3 de CBD COP ("Resource mobilisation"), paragraphs 19-23 et Annexe I ("Milestones for the full implementation of Aichi Biodiversity Target 3").

<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-03-en.pdf> L'objectif 3 d'Aichi concerne l'élimination, la suppression progressive et la reformulation des mesures nuisibles pour la biodiversité.

[2] Kothari, A. with Corrigan, C., Jonas, H., Neumann, A., and Shrumm, H. (eds) (2012) *Recognising and Supporting Territories and Areas Conserved By Indigenous Peoples And Local Communities: Global Overview and National Case Studies*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, ICCA Consortium, Kalpavriksh, and Natural Justice: Montreal, Canada. Technical Series No. 64. Disponible à: <http://bit.ly/1enrj6>.

[3] FAO (2012) *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security*. FAO: Rome. Disponible à: <http://bit.ly/1ZY3gX>.

[4] IFAD and UNEP (2013) *Smallholders, food security, and the environment*. IFAD: Rome. Disponible à: <http://bit.ly/1fhpMHb>; Wolfenson, K. D. M. (2013) "Coping with the food and agriculture challenge: smallholders' agenda". *Preparations and outcomes of the 2012 UN Conference on Sustainable Development (Rio+20)*. FAO: Rome. Disponible à: <http://bit.ly/1qR8eem>.

[5] *Climate Investment Funds (2012) Macauba Palm Oil in Silvicultural System*. Available at: <http://bit.ly/1XFhGgD>; *Climate Investment Funds (2014) Enhancing Natural Forest and Agroforest Landscapes Project*. Disponible à: <http://bit.ly/22IGpC0>

[6] FAO (2015) *Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. FAO: Rome. Disponible à: <http://bit.ly/1GekPLR>.

[7] Liddick, D. (2014) "The dimensions of a transnational crime problem: the case of IUU fishing". *Trends in Organized Crime* 17(4) 290-312.

[8] Al Jazeera, 9 March 2016. "Seafood Slaves". Disponible à: <http://bit.ly/1R2uXeT>.

[9] *Solomon Islands Fisheries Management Act 2015 (No. 2 of 2015)*. Disponible à: <http://bit.ly/1VjcMZk>.

[10] For specific guidance, please see: Kothari et al. (2012). Disponible à: <http://bit.ly/1enrj6>.